

Décret

Générale

modern

## Décret n° 2011-041/PR/MID fixant la date d'ouverture et de fermeture de la campagne électorale pour les élections présidentielles du 08 avril 2011.

n° 2011-041/PR/MID

**Ministère**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

**Date de publication**

22 mars 2011

**Numéro JO**

n° 1 du 26/03/2011

**Date du numéro**

26 mars 2011

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la Constitution du 21 avril 2010**VU**La Loi Organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 portant règles générales pour les consultations du peuple par référendum ainsi que les élections législatives et présidentielles**VU**La Loi Organique n°2/AN/1993/3ème L du 07 avril 1993 modifiant certaines dispositions de la Loi Organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992**VU**La Loi Organique n°4/AN/93/3ème L du 07 avril 1993 portant règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil Constitutionnel**VU**La Loi Organique n°11/AN/02/4ème L portant modification de l'article 40 de la Loi Organique n°2/AN/93 du 07 avril 1993 et de l'article 41 de la Loi Organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections**VU**L'Erratum du 30 novembre 1998 relatif à l'article 22 de la Loi Organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992**VU**La Loi n°1/AN/92/2ème L du 15 septembre 1992 relative aux partis politique en République de Djibouti**VU**Le Décret n°93-0023/PRE du 29 mars 1993 fixant les modalités d'établissements des listes électorales ainsi que les conditions de délivrance et de validité des cartes d'électeurs**VU**Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**Le Décret fixant la date de l'élection présidentielle et portant convocation du corps électoral en sa séance du 30 novembre 2010**VU**Le Décret n°2010-0241/PR/MIDportant composition et fonctionnement de la CENI**VU**Le Décret n°2011-005/PRE/MID portant organisation du scrutin présidentiel du 08 avril 2011

TEXTE INTÉGRAL

---

**Article 1er**

La campagne électorale pour les élections présidentielles du 08 avril 2011 est ouverte le vendredi 25 mars 2011 à 0 heure et prend fin le mercredi 06 avril 2011 à minuit.

---

**Article 2**

Le présent Décret sera enregistré, affiché et publié suivant la procédure d'urgence partout où besoin sera et devra être publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**